

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-059

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE DU PRADET ET LA SOCIETE COGEDIM PROVENCE**

**PRESENTS** : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC  
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Christelle DEHAYE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====  
**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Lauréate de la consultation d'opérateurs lancée le 15 octobre 2015 par l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA portant sur la cession des parcelles cadastrées AX 369 et 370 appartenant actuellement à l'EPF PACA et AX 498 appartenant à la Communauté d'Agglomération Toulon

Provence Méditerranée, correspondant à la phase 1 (tranche ferme) de l'opération d'aménagement de « La Bayette », la société COGEDIM PROVENCE envisage la réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 123 logements (dont environ 70 logements en accession à la propriété et 53 logements locatifs sociaux) représentant une surface de plancher d'environ 7 250 m<sup>2</sup>.

Pour ce qui est du sort de la voirie et des places de stationnement extérieures créées par le biais de cette opération de logements, il a été convenu entre la société COGEDIM PROVENCE et la Commune du Pradet de conclure, pour l'euro symbolique, une convention de rétrocession des voiries et espaces communs dans le domaine public communal, une fois les travaux achevés, comme le prévoit l'article R.431-24 du code de l'urbanisme.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Vu** l'article R.431-24 du code de l'urbanisme,

**Vu** le projet de convention de rétrocession des voies et espaces communs annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide :**

D'approuver le projet de convention de rétrocession des voiries et espaces communs tel qu'annexé à la présente, entre la COGEDIM PROVENCE et la Commune du Pradet portant futur ensemble immobilier de « La Bayette » (tranche ferme), qui expirera lorsque les obligations des Parties auront été exécutées

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels avec la Société COGEDIM PROVENCE,

D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 2.0 JUIN 2016 .....

Publié ou notifié le :

..... 2 1 JUIN 2016 .....



Le Maire,

**Pour le Maire empêché,  
L'ADJOINT,  
Christian GARNIER  
le 1er Adjoint**



**Pour le Maire empêché,  
L'ADJOINT,**

**Christian GARNIER  
le 1er Adjoint**